Qualité des gisements naturels de coquillages de pêche à pied récréative surveillés en Normandie*

Suivi 2009-2015

Agence Régionale de Santé Normandie

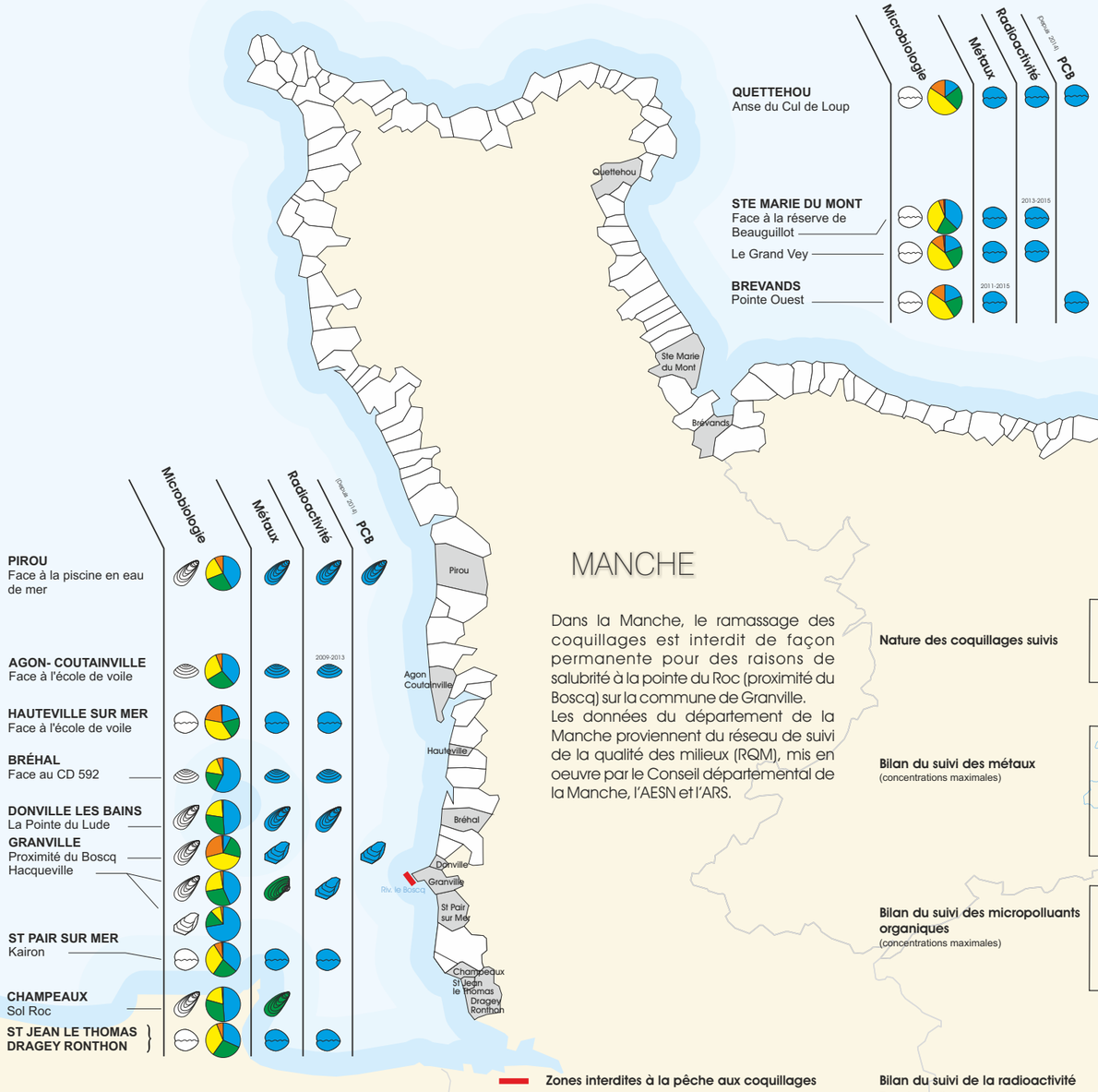

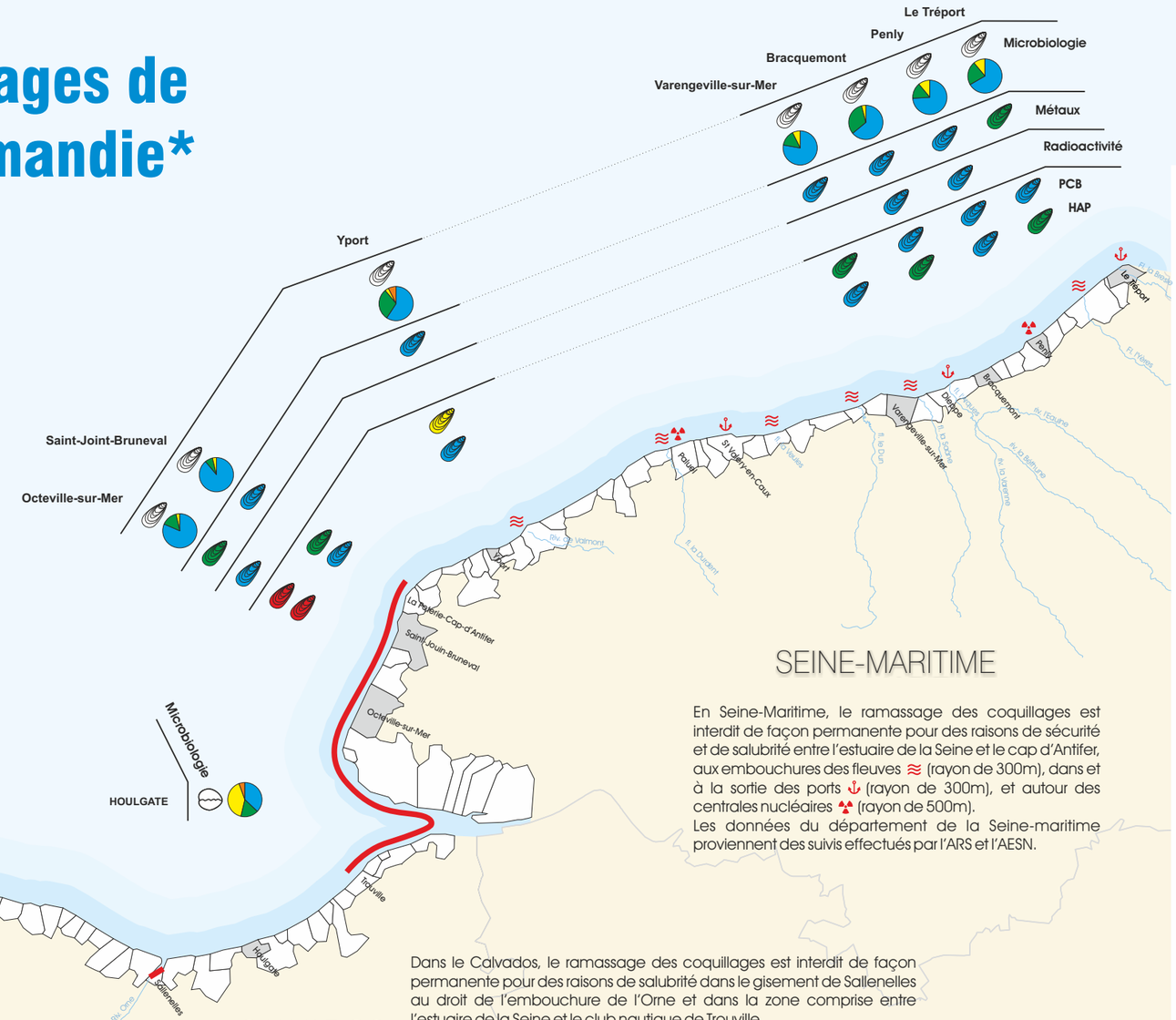

SEINE-MARITIME

En Seine-Maritime, le ramassage des coquillages est interdit de façon permanente pour des raisons de sécurité et de salubrité entre l'estuaire de la Seine et le cap d'Antifer, aux embouchures des fleuves ≈ (rayon de 300m), dans et à la sortie des ports ⚓ (rayon de 300m), et autour des centrales nucléaires ☢ (rayon de 500m).
Les données du département de la Seine-maritime proviennent des suivis effectués par l'ARS et l'AESN.

MANCHE

Dans la Manche, le ramassage des coquillages est interdit de façon permanente pour des raisons de salubrité à la pointe du Roc (proximité du Boscq) sur la commune de Granville.
Les données du département de la Manche proviennent du réseau de suivi de la qualité des milieux (RQM), mis en oeuvre par le Conseil départemental de la Manche, l'AESN et l'ARS.

CALVADOS

Dans le Calvados, le ramassage des coquillages est interdit de façon permanente pour des raisons de salubrité dans le gisement de Sallenelles au droit de l'embouchure de l'Orne et dans la zone comprise entre l'estuaire de la Seine et le club nautique de Trouville.
Les données du département du Calvados proviennent du réseau de suivi auquel participent l'AESN et l'ARS.

Nature des coquillages suivis

huîtres, coques, moules, palourdes

Bilan du suivi des métaux (concentrations maximales)

- **Plomb** (mg/kg de poids frais) — 0 ; 0,5 ; 1 ; 1,5
- **Cadmium** (mg/kg de poids frais) — 0 ; 0,3 ; 0,6 ; 1
- **Mercure** (mg/kg de poids frais) — 0 ; 0,15 ; 0,3 ; 0,5

Bilan du suivi des micropolluants organiques (concentrations maximales)

- **∑PCB**(6) (µg/kg de poids frais) — 0 ; 25 ; 50 ; 75
- **∑HAP**(4) (µg/kg de poids frais) — 0 ; 10 ; 20 ; 30

▲ Seuil et norme sanitaire

Bilan du suivi de la radioactivité

Pour les radionucléides détectés, la dose efficace engagée résultant d'une consommation importante de coquillages (80 kg/an) est très inférieure à la limite de 1 mSv/an fixée par le Code de la Santé Publique.

	Suivi microbiologique	Suivi des métaux	Suivi de la radioactivité	Suivi PCB/HAP
Nombre de points	23	19	14	11 (PCB) - 7 (HAP)
Paramètres recherchés	Eschérichia Coli	Plomb Cadmium Mercure	Activité b totale Activité b totale des oxalates (éq.90Sr) Potassium ^{40}K *(Manche)* Argent ^{110m}Ag Antimoine ^{125}Sb Baryum ^{140}Ba Cerium ^{140}Ce Cesium ^{134}Cs Cesium ^{137}Cs Cobalt ^{57}Co Cobalt ^{58}Co Cobalt ^{60}Co Iode ^{131}I Lanthane ^{140}La Manganèse ^{54}Mn Niobium ^{95}Nb Ruthénium ^{106}Ru Technétium ^{99m}Tc Zirconium ^{95}Zr Tritium *(Seine-Maritime)* Carbone 14 *(Seine-Maritime)*	Somme des 4 HAP : benzo(a)pyrène, benz(a)anthracène, benzo(b)fluoranthène chrysène Somme des 6 PCB indicateurs : (28, 52, 101, 138, 153, 180)

Bilan du suivi microbiologique

Répartition des dénombrements en Escherichia coli/100g de C.L.I. (chair et liquide intervalvaire)

Concentration E.coli/100g CLI

Bonne qualité	<=230
Qualité moyenne	>230 et <=700
Qualité médiocre	>700 et <=4600
Mauvaise qualité	>4600 et <=46000
Contamination massive	>46000

Zones interdites à la pêche aux coquillages

* Une surveillance complémentaire peut être réalisée par l'IFREMER sur les gisements naturels exploités par les professionnels.

Cartographie ARS de Normandie - L.Q.